

CONDITIONS D'ADMISSION

Aucun titre n'est exigé dans le cadre de l'application de l'article 7 de l'arrêté royal du 21/10/98 fixant les mesures d'exécution de la loi du 10/02/98 relative à la promotion de l'entreprise indépendante..

MODALITES D'INSCRIPTION

La carte d'identité et le titre d'études.

Droit d'inscription : 25€ auxquels s'ajoutent 1 montant de 0,22€ par période + un complément de 0,13€ par période, plafonnés suivant le nombre de périodes.

Le droit d'inscription est de 25,00 € pour les **demandeurs d'emploi chômeurs complets indemnisés** (n° inscription du FOREM) et pour les personnes qui émarquent au **CPAS** (attestation du CPAS).

Paiement par **BANCONTACT**

DUREE DES ETUDES

6 mois (2 soirées/semaine, de 17h45 à 21h05). Rentrée Septembre et janvier

1 an (1soirée/sem, de 17h45 à 21h05). Rentrée septembre.

TITRE DELIVRE

Certificat de **Connaissances de gestion de base** conforme à la réglementation en vigueur pour l'accès à la profession.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

I.E.P.S.C.F.

Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française

Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000 NAMUR

Matricule 9.236.042

Tél : 081/22.29.03 – 22.92.39 - Fax : 081/23.06.82

E-mail : info@iepscf-namur.be

Pendant la période scolaire : de 8h30 à 12h et de 13h15 à 21h, le samedi de 8h30 à 13h30.

Pendant les congés scolaires: voir site www.iepscf-namur.be



I.E.P.S.C.F.
Namur Cadets



CONNAISSANCES DE GESTION DE BASE

Pour ceux qui ne disposent pas encore du certificat relatif aux connaissances de gestion de base requis pour l'exercice d'activités commerciales ou qui souhaitent approfondir leurs connaissances en gestion d'entreprise.

Sur le plan légal, la section a pour but de répondre aux exigences de l'article 7 de l'arrêté royal du 21/10/98 fixant les mesures d'exécution de la loi du 10/02/98 relative à la Promotion de l'entreprise indépendante.

Sur le plan socio-professionnel, la section vise à permettre à l'étudiant de maîtriser les compétences de base dans le domaine du droit, du commerce, de la comptabilité nécessaires à l'exercice de toute activité professionnelle à titre d'indépendant.



L'étudiant sera capable :

En compétences entrepreneuriales

- ◆ de cerner les motivations, les qualités et l'attitude de l'entrepreneur, notamment l'esprit innovant et créatif, et l'envie de prendre des risques ;
- ◆ d'identifier, à l'aide de méthodes appropriées, ses qualités et ses défauts par rapport aux qualités entrepreneuriales ;
- ◆ de déterminer l'activité envisagée, ses facteurs de risques et de réussite ;
- ◆ d'identifier les professionnels et les réseaux susceptibles de l'accompagner dans la réalisation du projet ;
- ◆ de structurer ses démarches dans ce sens.

En création d'entreprise

- ◆ de justifier et de mettre en œuvre les principales démarches avec leurs implications concrètes ;
- ◆ de justifier ces démarches par leur chronologie et leur logique ;
- ◆ de déterminer les intervenants qu'il est susceptible de rencontrer et de décrire le rôle qu'ils sont censés jouer ;
- ◆ d'énoncer à l'interlocuteur de son choix, un problème qui relève du droit, dans un langage clair et précis ;
- ◆ de fournir les documents probants qui lui sont demandés et d'appuyer son argumentation par l'utilisation de ceux-ci ;
- ◆ et, pour atteindre ce niveau de compétences, d'appliquer, d'une manière appropriée aux situations – problèmes, les connaissances, le savoir-faire relatifs au programme visé à l'article 3, 1^o, de la loi – programme P.M.E. du 10/02/1998, tel que modifié par l'arrêté royal du 7 juin 2007, à savoir : les démarches à l'installation ; l'analyse des différentes formes juridiques de l'entreprise telles que le travailleur indépendant, l'artisan, les sociétés, en ce compris la responsabilité des fondateurs, des administrateurs ou gérants ; les régimes matrimoniaux et leurs incidences; les assurances obligatoires et facultatives; le statut social du travailleur indépendant ; les réglementations en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, de normes en matière d'hygiène, d'implantation commerciale, d'établissements à risque ; les aides publiques et les subsides ; les crédits.

En législation :

- ◆ de justifier et de mettre en œuvre les principales démarches avec leurs implications concrètes ;
- ◆ de justifier ces démarches par leur chronologie et leur logique ;
- ◆ de déterminer les intervenants qu'il est susceptible de rencontrer et de décrire le rôle qu'ils sont censés jouer ;
- ◆ d'énoncer à l'interlocuteur de son choix, un problème qui relève du droit, dans un langage clair et précis ;
- ◆ de fournir les documents probants qui lui sont demandés et d'appuyer son argumentation par l'utilisation de ceux-ci

En aspects comptables, financiers et fiscaux

- ◆ de justifier et de mettre en œuvre les principales démarches comptables, financières et fiscales à effectuer dans l'exercice de sa future profession avec leurs implications concrètes ;
- ◆ de situer ces démarches dans un ordre chronologique ;
- ◆ de choisir les intervenants qu'il est susceptible de rencontrer dans l'exercice de sa profession ;
- ◆ d'énoncer dans un langage adapté et de résoudre un problème comptable, financier, fiscal en fonction des partenaires ;
- ◆ d'adapter ses outils de référence en fonction de l'évolution du contexte de son entreprise ;
- ◆ de démontrer son souci de s'auto-former ;

En gestion commerciale :

- ◆ de justifier et de mettre en œuvre les principales démarches commerciales à effectuer dans l'exercice de sa future profession avec leurs implications concrètes ;
- ◆ de justifier ces démarches par leur chronologie et leur logique ;
- ◆ de déterminer les intervenants qu'il est susceptible de rencontrer dans l'exercice de sa profession ;
- ◆ d'énoncer, dans un langage clair et précis, un problème commercial en fonction de ses partenaires commerciaux ;
- ◆ de définir une démarche commerciale évolutive et cohérente avec ses objectifs et avec l'environnement de son entreprise;
- ◆ de mesurer les perspectives réelles d'expansion de son entreprise ;
- ◆ de démontrer son souci de s'auto-former ;

| COURS | PERIODES |
|---|-----------------|
| Aspects comptables, financiers et fiscaux | 64 |
| Compétences entrepreneuriales | 6 |
| Création d'entreprise | 18 |
| Gestion commerciale | 16 |
| Législation | 16 |
| Plan d'entreprise | 8 |
| Part d'autonomie | 32 |
| Nombre de périodes année | 160 |